

le but d'éviter le paiement de nouveaux droits de mutation (1).

A ce moment, Claude Besson était possesseur de tout le tènement du Perrier et, vers 1520, il ouvrit la rue que l'on nomma en premier lieu *rue Nouvelle de l'Hospitail* (CC. 282, fol. 275, v.), puis rue Besson, rue de la Monnoye, enfin rue de la Vieille-Monnaie, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Le Consulat l'obligea de donner à cette voie une largeur minimum de vingt pieds (BB. 40, fol. 70) : « Le mardy, dix neufviesme de mars mil V<sup>e</sup> et « vingt (1521, n. s.), en l'hostel commun, apres diner . . .

« Au partir dudict Consulat, mesdicts sieurs, exceptez  
« ledictz Fenoil, sont allez veoir la rue tendant de la porte  
« saint Marcel a saint Sebastien, au droict de la vigne de  
« maistre Claude Besson, pour bailler largeur dont sera  
« ladicte rue, pour ce que lon y veult bastir dung coste  
« que dautre ; et apres avoir veu sur ledict lieu, ont advise  
« que ladicte rue doit estre de vingt piedz pour le moings  
« et ont assigne les parties au Consulat a jeudy prochain  
« pour y ordonner. »

Nous croyons nécessaire de faire connaître les mutations de la vigne de Chapuis avant de décrire la propriété de l'auteur de la découverte de la *Table Claudienne*, Roland

---

(1) C'est sans doute cette entreprise qui obligea Claude Besson de vendre le 16 février 1520, à Antoine Gondy, marchand florentin, la terre du Perron à Oullins, qu'il avait embellie en relevant le château, transformé en maison forte conformément aux lettres patentes de juillet 1518, qu'il avait obtenues de François Ier. (Cochard, *Notice sur le Perron*).